



**Communiqué de presse**

Vendredi 4 février 2022

## **Installation du comité d'éthique de la Police Municipale de Paris**

**Ce matin a été installé le comité d'éthique de la Police Municipale de Paris, présidé par l'ancien Garde des Sceaux et Défenseur des droits, Jacques Toubon. Sa création résulte de l'arrêté municipal du 29 décembre 2021, qui exprime la volonté d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, de donner un encadrement déontologique à la nouvelle police municipale de Paris. La composition de cette nouvelle instance, sans précédent en France, répond à des objectifs de transparence, d'indépendance, de pluralité et de parité.**

Le comité d'éthique de la Police municipale de Paris est une instance indépendante composée de onze membres : Jacques Toubon, cinq personnalités qualifiées (Danielle Bousquet, Jacques de Maillard, Marie-France Moneger, Olivier Renaudie, Laurence Roques) et cinq représentants de la population parisienne (désignées par le conseil parisien de la jeunesse ou par l'assemblée citoyenne). Cette nouvelle structure a pour objet d'être le garant des conditions de la confiance de la population dans l'action de la police municipale.

Le Comité veille au respect par les agents de la nouvelle direction de la Police municipale et de la prévention, des règles déontologiques qui encadrent leurs missions. Les policiers municipaux doivent notamment traiter les personnes avec respect et impartialité, leur porter assistance sans délai et ne peuvent faire usage de la contrainte qu'en cas de nécessité et avec proportionnalité.

Chaque citoyen ou élu parisien peut désormais signaler, par courriel ou par voie postale, tout éventuel manquement à ces obligations de la part d'un agent dans son expression ou dans son action.

*« Je suis convaincue de l'importance de prendre en considération chaque signalement, d'en assurer une traçabilité parfaite et de pouvoir rendre compte*

*publiquement des suites données. Le Comité d'éthique est le garant de cette promesse faite aux Parisiens »* déclare Anne Hidalgo, Maire de Paris.

Le comité d'éthique n'est pas une instance disciplinaire mais il peut déclencher des procédures internes pouvant entraîner des sanctions disciplinaires.

De plus, le comité d'éthique peut aussi faire des propositions à la Maire de Paris dans les domaines suivants :

- La formation des agents
- Les modalités de relation entre les agents et la population
- Le respect des libertés publiques dans l'utilisation des technologies de sécurité

**Contact presse** : Service de presse – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)